



Dépôt des dossiers

Session 1 : du 4 avril au 31 mai 2022

Session 2 : du 5 septembre au 31 octobre 2022

Comment répondre ?

Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur la plateforme dématérialisée <https://subventions.ha-py.fr/>.

Le lien vers le portail des aides est disponible sur le site internet du Département rubrique *Aides et Subventions*.

Tutoriels de dépôt et règlement d'intervention sont à disposition.

> contact :

Stéphanie DIVOUX

05 62 56 77 86 / 06 77 29 39 40

developpementterritorial@ha-py.fr



CHAQUE JOUR
PLUS PROCHE DE VOUS

Plus d'informations :
hautespyrenees.fr

Appel
à projets
2022

Développement territorial



Solidarités territoriales :

partageons nos talents

hautespyrenees.fr



CHAQUE JOUR
PLUS PROCHE DE VOUS

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL APPEL À PROJETS

- Avec le Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030, le Département a engagé une démarche prospective en faveur du développement territorial pour mutualiser les moyens et faire émerger des projets structurants pour les Hautes-Pyrénées.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales et la nécessité d'optimiser l'emploi des fonds publics nous ont conduit adapter, depuis 2016, **nos politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires.**

Fort de deux bilans positifs au cours des 6 dernières années, le Département a décidé de poursuivre, à compter de 2022, cette politique volontariste de développement local pour permettre aux territoires de mettre en oeuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.

Les objectifs de l'appel à projets

Soutenir **l'aménagement du territoire** avec des démarches :

- garantes de la solidarité territoriale,
- créatrices d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en oeuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).

Les bénéficiaires

- **Acteurs locaux** : EPCI et autres groupements, communes, PETR, associations et privés porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.

LES PROJETS ÉLIGIBLES

Seront privilégiés **les projets d'intérêt intercommunal.**

- **Les investissements** de plus de 70 000 € HT en lien avec les services essentiels (enfance, petite enfance, maison de santé, maison de services aux publics.../...), le cadre de vie (aménagement urbains, habitat .../...), les équipements culturels et sportifs, la transition écologique.
- Les études et expertises en prestation externe et sur une assiette éligible de 15 000 € maximum.

Un seul projet structurant pourra être soutenu par an et par maître d'ouvrage y compris pour les communes éligibles à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines.

Les critères d'appréciation et de sélection

- **Caractère structurant du projet,**
- Articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à **l'échelle départementale,**
- Contribution à la **dynamique et à l'attractivité territoriale,**
- Viabilité **économique et maturité du projet,**
- Accessibilité au plus grand nombre,
- Dimension **environnementale et sociale.**

Les projets sont examinés par un **comité de sélection** composé d'élue(s) du Conseil Départemental.

Le financement des projets

- Le montant toutes aides publiques confondues n'excèdera pas 70 %.
- La participation du Département ne sera jamais supérieure à l'autofinancement du maître d'ouvrage.
- Aide exclusive de tout autre dispositif départemental.
- Programmations N-2 finalisées.